



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du 11 juin 2024

Procès-verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le 11 juin à 18h30, le Conseil du 10^e arrondissement, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, dans la Salle des Mariages, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire d'arrondissement.

Date de la convocation : 05/06/24

Étaient présents : M. Éric ALGRAIN ; M. Raphaël BONNIER ; Mme Kim CHIUSANO ; M. Ulf CLERWALL ; Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Awa DIABY ; Mme Isabelle DUMOULIN ; M. Bertil FORT ; M. Philippe GUTTERMANN ; Mme Pauline JOUBERT ; M. Élie JOUSSELLIN ; Mme Philomène JUILLET ; Mme Laurence PATRICE ; Mme Sylvie SCHERER ; M. Paul SIMONDON ; Mme Léa VASA ; Mme Dominique VERSINI ; M. Thomas WATANABÉ-VERMOREL.

Absents excusés : M. Rémi FÉRAUD a donné pouvoir à Mme Awa DIABY ; M. Sylvain RAIFAUD a donné pouvoir à Mme Léa VASA ; M. Paul SIMONDON a donné pouvoir à Mme Alexandra CORDEBARD ; Mme Kim CHIUSANO a donné pouvoir à M. Raphaël BONNIER pour le début de la séance ; Mme Isabelle DUMOULIN a donné pouvoir à Mme Sylvie SCHERER pour la fin de la séance.

TABLE DES MATIÈRES

HOMMAGE À ERIC FUSBERG, DIRECTEUR DU CENTRE PARIS ANIM' CHÂTEAU-LONDON, DÉCÉDÉ LE 26 MAI 2024	5
Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office	9
10 2024 09 – Désignation du secrétariat de séance	9
10 2024 10 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024	10
10 2024 11 – Adoption du Budget Supplémentaire 2024 de l'État Spécial du 10^e arrondissement	10
10 2024 12 – Mise à jour du règlement du Conseil des Seniors du 10^e arrondissement .	11
2024 DJS 76 – Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château-London – Avenant n°1 à la DSP relative aux centres Paris Anim' du 10^e arrondissement	12
2024 DJS 82 – Subventions (279 000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture	13
2024 DSOL 106 – Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque	14
2024 DAE 118 – Subventions de fonctionnement (30 000 euros) et d'investissement (13 500 euros), et conventions avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (10^e)	16
2024 DSOL 70 – Subventions relatives à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants mis à l'abri dans des gymnases mis à disposition par la Ville de Paris ou hébergés dans un lieu pérenne	17
2024 DSOL 75 – Subventions (455 400 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique	19
2024 DDCT 65 – Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030	20
2024 DDCT 100 – Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030 .	22
2024 DDCT 64 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024 – Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations	24
2024 DAE 14 – Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi	25
Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription	27

2024 DJS 80 – Subventions (255 000 euros) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10 ^e , 11 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 15 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi.....	27
2024 DJS 81 – Subventions (217 000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5 ^e , 10 ^e , 12 ^e , 13 ^e , 14 ^e , 17 ^e , 18 ^e , 19 ^e , 20 ^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes	27
2024 DSOL 62 – Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).....	27
2024 DVD 52 – Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées	27
2024 DAC 261 – Subventions (30 600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité Départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie	27
2024 DAC 262 – Subvention d'équipement (2 000 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI.....	27
2024 DAC 318 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gérard Lopez, au 4 avenue Richerand à Paris 10 ^e	27
2024 DLH 143 – Location au CASVP de lots de copropriété dépendant de l'immeuble 84, quai de Jemmapes (10 ^e) – Avenant au bail emphytéotique administratif du 27 novembre 2007.....	27
2024 DAC 23 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord	27
2024 DAC 33 – Subventions (250 926 euros), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)	27
2024 DAC 374 – Subventions (11 000 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale du 10 ^e arrondissement et signature d'une convention annuelle et d'un avenant .	28
2024 DEVE 44 – Subvention à l'association Veni Verdi pour le développement de projets d'agriculture de proximité et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (25 000 euros).....	28
2024 DEVE 54 – Subventions à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être (25 665 euros)	28
2024 DEVE 59 – Subvention à l'association La Fabrique Documentaire (8 000 euros) ...	28
2024 DSOL 44 – Subventions d'investissement (145 505 euros) à 7 associations œuvrant dans le champ de la Solidarité – Conventions	28
2024 DSOL 88 – Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.....	28

2024 DPE 23 – Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants	28
2024 DEVE 48 – Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros)	28
2024 DSOL 28 – Subventions à 16 associations et conventions ou avenants à convention avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.....	28
2024 DSOL 38 – Subventions (95 000 euros) à 7 associations et conventions ou avenants à convention avec 5 d'entre elles pour leurs actions de loisirs adaptés aux personnes en situation de handicap.....	28
2024 DASCO 16 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires	28
2024 DASCO 42 – Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024	28
2024 DASCO 48 – CODP avec la copropriété sise 8 rue Jean Poulmarch-79, Quai de Valmy (10^e), pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise du collège Louise Michel sis 10 rue Jean Poulmarch-79 (10^e)	28
2024 DASCO 67 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024.....	28
2024 DDCT 39 – Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du ministère de l'Intérieur.....	28
2024 DDCT 110 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (95 100 euros) à 32 associations pour le financement de 47 projets dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement.....	29
2024 DDCT 123 – Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025	29
2024 DFPE 50 – Subvention (385 920 euros), avenant n° 4 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant.....	29
2024 DFPE 66 – Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques.....	29
2024 DFPE 69 – Subvention (1 987 659 euros), avenants n° 2 et n° 3 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance	29
2024 DFPE 115 – Médiation familiale et espaces de rencontre dont La Maison des Liens Familiaux – Subventions (436 500 euros), conventions et avenants à 10 associations..	29
2024 DFPE 118 – Subventions (939 400 euros), conventions et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles	29

2024 DFPE 137 – Subventions (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).....	29
2024 DSP 30 – Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenants pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e).....	29
VŒUX.....	29
V10 2024 13 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS 10^e, RELATIF À LA TRANSPARENCE DES VOTATIONS CITOYENNES ET À LA MISE EN ŒUVRE EFFECTIVE DU DROIT DE PÉTITION	30
V10 2024 14 - VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA SAUVEGARDE DE LA PLUS VIEILLE CONFITURERIE DE PARIS « LE FURET TANRADE ».....	33

Madame la Maire procède à l'appel nominatif des Conseillers présents. Le quorum requis étant atteint, le Conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.

La séance est ouverte à 18h45.

Mme CORDEBARD souhaite la bienvenue à tous les présents et ouvre la séance du Conseil d'arrondissement en rendant hommage à Éric FUSBERG, décédé le 26 mai dernier.

HOMMAGE À ERIC FUSBERG, DIRECTEUR DU CENTRE PARIS ANIM' CHÂTEAU-LANDON, DÉCÉDÉ LE 26 MAI 2024

Mme CORDEBARD rappelle qu'Éric FUSBERG était le directeur du Centre Paris Anim' et du centre social Château-Landon. Il avait effectué ses premiers pas au CRL10 en 2001 au sein de l'espace Jemmapes dont il avait assuré la direction à partir de 2012. En 2020, en pleine crise sanitaire Covid-19, il avait pris la direction du centre Château-Landon en déployant toute son énergie pour construire et développer des projets de partenariat afin de transformer cet espace en un lieu de partage et d'apprentissage ouvert à tous les habitants. Éric FUSBERG avait su tisser des liens avec les forces vives du quartier en devenant un acteur central de sa renaissance. Parmi les projets qui avaient pris naissance sous son égide, Mme CORDEBARD tient à mentionner la Web TV Château-Landon, destinée aux jeunes du quartier, et sa contribution importante à l'animation de la place Jan-Karski.

Éric FUSBERG était un personnage joyeux, un « chef de bande » capable d'entraîner les gens dans ses projets avec, à la fois, de la gaieté et du sérieux. Madame la Maire souhaite lui témoigner sa reconnaissance pour avoir préparé à côté de la Mairie du 10^e et, tout particulièrement, de son équipe administrative dirigée par Célia MELON, la future relocalisation du centre Château-Landon. L'hommage

spontané rendu par le conseil de quartier Louis-Blanc/Aqueduc, quelques jours plus tôt, et les nombreux témoignages d'amis et collègues lors de ses obsèques ont souligné la capacité à fédérer d'Éric FUSBERG, personnalité qui a véritablement marqué le 10^e arrondissement. Au nom de la municipalité, Madame la Maire souhaite présenter à l'ensemble de ses proches ses plus sincères condoléances. Elle tient également à exprimer tout son soutien au CRL 10 qui avait déjà été touché par la disparition, en novembre dernier, d'une autre figure emblématique du 10^e arrondissement, Jean-Marie BIREAUD.

Comme c'était le cas pour le décès de Jean-Marie BIREAUD, la disparition brutale d'Éric FUSBERG a plongé la collectivité dans une grande tristesse. Mme CORDEBARD souhaite garder de lui l'image renvoyée par toutes ses photos d'un homme toujours souriant, qui affrontait la vie avec une grande énergie vitale.

Au nom du groupe Paris en Commun, **M. ALGRAIN** tient à assurer à la femme et aux enfants d'Éric FUSBERG, à ses proches, à ses amis et collègues, l'expression de ses plus sincères condoléances et de sa plus profonde sympathie. Avant d'être un élu, en tant que président du CRL 10, gestionnaire par délégation de service public des quatre centres d'animation du 10^e arrondissement, M. ALGRAIN avait bien connu Éric FUSBERG. Celui-ci avait été recruté par le CRL 10, en février 2001, comme directeur adjoint à l'Espace Jemmapes. Son engagement et sa grande expertise professionnelle l'avaient amené à devenir le directeur de l'Espace Jemmapes en 2012 et du centre Château-Landon en 2020, où il avait parfaitement rempli toutes ses missions. Éric FUSBERG était un homme bon, généreux, gentil, plein de finesse, souvent discret et très investi dans tout ce qu'il entreprenait. Il refusait « l'à peu près » et était en permanence à l'écoute de ses collaborateurs. Aucun nouveau projet ne l'impressionnait. Il s'était récemment engagé dans l'organisation de l'animation de la place Jan-Karski. Son dernier « bébé professionnel » – comme il aimait définir ses projets – était la Web TV Château-Landon. Éric FUSBERG était un infatigable entrepreneur et un formidable passeur qui laisse un grand vide dans le 10^e arrondissement.

Mme SCHERER associe son souvenir personnel d'Éric FUSBERG au CRL 10, association dans laquelle il s'était pleinement investi en prenant part à toutes ses manifestations publiques, que ce soient Les Voix sur Berges ou les Échanges européens de la Jeunesse. Mme SCHERER l'avait souvent sollicité pour organiser des débats dans les locaux de l'Espace Jemmapes et elle n'avait jamais été déçue par son organisation toujours sans faille. Après 2020, elle avait été en relation avec Éric FUSBERG surtout comme directeur du centre social Château-Landon, ne pouvant que constater l'enthousiasme et l'énergie qu'il mettait dans la réalisation de tous ses projets. Ses interrogations et son perfectionnisme lui permettaient d'aller toujours plus loin, tout en prenant soin de ses équipes. En 2023, Éric FUSBERG avait eu de nombreux échanges avec ses collègues et avec Mme SCHERER pour mûrir le renouvellement du projet social du centre, en cherchant comme d'habitude l'excellence. Elle garde le souvenir d'un homme engagé, ancré dans le territoire du 10^e où il portait une indispensable touche de couleur. Mme SCHERER présente à sa famille et à toutes les personnes qui travaillaient avec lui ses plus sincères condoléances.

Mme DUMOULIN avait connu Éric FUSBERG quatre ans plus tôt et travaillé avec lui, en tant qu'élue en charge de la jeunesse, à la réalisation de plusieurs projets. Parmi eux, la Web TV Château-Landon,

un projet destiné aux jeunes du quartier et totalement à l'image de celui qui l'avait conçu. Ce projet était censé en effet être un outil, mais aussi un lieu de partage non seulement pour les jeunes mais aussi pour les associations locales et les habitants, un lieu de formation et d'émergence de projets et un lieu d'éducation populaire dont tout l'arrondissement pouvait s'emparer. En atteignant ces objectifs, Éric FUSBERG avait montré, une fois de plus, de posséder cette capacité à inventer, à créer et à introduire du neuf dans le quotidien qui poussait d'autres personnes à suivre son exemple et pour laquelle Mme DUMOULIN lui est profondément reconnaissante.

Au nom des élu.e.s communistes, **M. GUTTERMANN** tient à présenter ses condoléances à la famille d'Éric FUSBERG, ainsi qu'aux équipes du CRL 10 et, tout particulièrement, à celles de Château-Landon. M. GUTTERMANN avait connu Éric FUSBERG au sein de l'Espace Jemmapes et l'avait retrouvé ensuite à la direction du centre Château-Landon. Ensemble, ils avaient organisé les travaux de rénovation de la piscine et préparé le déménagement et la relocalisation du centre. Ils s'étaient également investis aux côtés des jeunes du lycée Colbert, Éric FUSBERG déployant son énergie en direction de tous les publics et marquant tous les esprits par sa forte personnalité comme par sa grande gentillesse. Sa coordination des nombreux partenaires du CRL 10 avait fait de lui une personne reconnue par sa compétence, son expertise et son humanité. M. GUTTERMANN ne doute pas que son action sera perpétuée au sein du CRL 10.

M. FORT souhaite, lui aussi, présenter ses plus sincères condoléances à la famille et aux proches d'Éric FUSBERG, ainsi qu'à ses collègues et collaborateurs et à toutes les personnes qui ont eu la chance de le croiser et de bénéficier des nombreuses actions par lui organisées dans le 10^e arrondissement. L'Espace Jemmapes et le centre Château-Landon sont des lieux d'éducation populaire où les habitants peuvent participer à des activités culturelles, artistiques et sportives. Éric FUSBERG était un grand travailleur et un entrepreneur acharné du 10^e arrondissement, auquel il avait consacré une grande partie de sa vie. M. FORT souhaite lui rendre un hommage appuyé.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et propose d'observer une minute de silence en mémoire d'Éric FUSBERG.

Les élu.e.s se lèvent et rendent hommage à Éric FUSBERG avec une minute de silence.

Mme CORDEBARD remercie les élu.e.s et les membres du CRL 10 présents dans la salle. Elle annonce ensuite qu'elle a reçu une lettre de David DELPLANQUE l'informant de sa volonté de démissionner de sa charge de conseiller municipal. M. DELPLANQUE avait déjà exprimé à Madame la Maire son grand plaisir de travailler au sein de l'équipe municipale et au service des habitants du 10^e arrondissement, mais aussi les contraintes que les changements intervenus dans sa vie familiale et professionnelle lui imposaient en l'empêchant de se consacrer à ses obligations d'élue comme il l'aurait souhaité. Mme CORDEBARD a ainsi décidé d'accepter sa démission, et fait savoir qu'Enora BRETON – qui était candidate aux élections municipales de 2020 – rejoindra bientôt le Conseil du 10^e.

Madame la Maire souhaite remercier David DELPLANQUE pour son engagement et pour le travail qu'il a accompli à ses côtés en faisant preuve de sérieux, de fiabilité et de respect pour l'ensemble des

équipes municipales qui ont beaucoup apprécié de collaborer avec lui. Les tâches réalisées dans le cadre de sa délégation au commerce, à l'artisanat, au développement économique et au tourisme, n'étaient pas simples. Elles l'obligeaient notamment à établir des contacts avec les commerçants de l'arrondissement, ce qu'il faisait avec tact et sang-froid en obtenant des avancées significatives sur de nombreux sujets. N'ayant pas pu être présent, David DELPLANQUE a chargé Mme DUMOULIN de transmettre en son nom un message aux élu.e.s.

Mme DUMOULIN informe que David DELPLANQUE a fait le choix de démissionner de son mandat d'élue car, sa vie familiale et professionnelle ayant évolué et nécessitant un engagement plus fort de sa part, il a jugé qu'il ne disposait plus du temps nécessaire pour assurer au mieux ses fonctions d'élue. Il souhaite faire savoir que son mandat a été une expérience passionnante au service des habitants du 10^e arrondissement, et remercie Madame la Maire de lui avoir fait confiance en l'intégrant dans sa liste électorale en 2020 et en lui donnant ensuite une délégation si riche et enrichissante. Il la remercie également de faire vivre la majorité municipale, persuadé qu'unir des gens d'horizons différents dans un objectif commun constitue la clé pour obtenir des résultats extraordinaires. Le contexte national actuel ne fait par ailleurs que renforcer sa conviction.

Dans le cadre de sa délégation, David DELPLANQUE a souhaité être un élu de terrain pour accompagner les commerçants et les habitants de l'arrondissement, et cela dans une période de sortie de crise sanitaire où les commerces de proximité jouaient un rôle essentiel dans le besoin de renouer les liens sociaux. David DELPLANQUE tient tout particulièrement à remercier le cabinet de Madame la Maire et la Direction Générale des Services du 10^e qui l'ont appuyé dans sa tâche, et à saluer chaque élu.e siégeant au conseil pour le temps consacré au service de l'arrondissement. Un remerciement bien senti va aux élu.e.s écologistes qui l'ont accueilli au sein de leur groupe en cours de mandat et à sa collègue et amie Isabelle DUMOULIN, dont il partage les valeurs et l'engagement. Il remercie les camarades du groupe Génération.s en leur assurant qu'il continuera à militer à leurs côtés, ainsi que les habitants du 10^e qui ont massivement soutenu la gauche écologiste lors des élections municipales de 2020. S'il aime autant cet arrondissement, c'est aussi parce que, en son sein, le vivre ensemble, la solidarité et l'humanisme contribuent au quotidien à empêcher l'extrême droite de progresser.

Mme DUMOULIN termine son intervention en disant combien ces quatre années de mandat aux côtés de David DELPLANQUE ont été importantes pour elle. Arrivés sans aucune expérience politique dans l'exercice du mandat municipal, ils ont appris et grandi ensemble. Même s'ils ne sont plus des collègues, ils restent des camarades militants.

Madame la Maire et les élu.e.s rendent hommage à David DELPLANQUE en applaudissant.

Avant d'entamer l'ordre du jour, **Mme CORDEBARD** souhaite évoquer le contexte politique particulier dans lequel a lieu ce dernier Conseil d'arrondissement avant l'interruption estivale. Elle profite de l'occasion pour remercier la mobilisation des équipes administratives du 10^e, qui ont permis le bon déroulement du scrutin de dimanche 9 juin, et pour rappeler que les Français.e.s sont à nouveau appelés aux urnes le 30 juin et le 7 juillet prochains. Les résultats nationaux sont très inquiétants et demandent une vigilance et un engagement accrus. Un grand bouleversement se prépare, qui

préoccupe Madame la Maire dont la lutte contre l'extrême droite a toujours été au centre du parcours politique. En revanche, elle ne peut qu'être fière des résultats de vote du 10^e arrondissement et appeler de tous ses vœux leur confirmation lors de la prochaine séquence électorale, afin que le 10^e puisse préserver la société qu'il a bâtie où la mixité sociale et culturelle est une valeur.

Mme CORDEBARD souhaite également rappeler que l'organisation des élections aura un impact sur le calendrier de la vie municipale. Elle est consciente des efforts qui sont demandés aux équipes administratives. Elle les remercie, ainsi que tous les élu.e.s et les citoyen.ne.s qui se sont engagés bénévolement pour assurer la bonne tenue du scrutin. La collectivité a besoin de scrutateurs et de l'engagement citoyen pour assurer le bon respect de la vie démocratique. Mme CORDEBARD informe ensuite que l'agenda du Conseil de Paris devra être modifiée. Celui-ci aurait dû se tenir à partir du mardi 25 jusqu'au vendredi 28 juin. Finalement, la partie budgétaire et les délibérations devant être légalement votées avant la fin du mois – comme celles ayant trait à l'organisation des Jeux Olympiques – seront présentées dans la journée du 25 juin, alors que les autres délibérations seront examinées à partir du lundi 8 juillet après-midi.

Après avoir annoncé les pouvoirs, Mme CORDEBARD entame l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement.

ORDRE DU JOUR

Délibérations ayant fait l'objet d'une demande d'inscription à l'ordre du jour ou d'une inscription d'office

10 2024 09 – Désignation du secrétariat de séance

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose de désigner, au bénéfice de l'âge, Léa VASA comme secrétaire de séance.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2024 10 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

En l'absence de demandes de modification en séance, **Mme CORDEBARD** propose d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du lundi 6 mai 2024.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2024 11 – Adoption du Budget Supplémentaire 2024 de l'État Spécial du 10^e arrondissement

Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que, lors de la séance du 6 mai, le conseil avait adopté le Compte Administratif de l'État Spécial du 10^e arrondissement. Il s'agit maintenant de voter le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2024, dont le montant s'élève à 1 312 110 euros, soit environ 10,5% de plus par rapport au Budget Primitif voté en décembre 2023. Ce résultat est obtenu en additionnant le solde d'exécution 2023, qui s'élève à 1 242 231 euros, et l'abondement accordé par l'Exécutif parisien d'environ 70 000 euros. Le budget à exécuter en 2024 est ainsi porté à 10 445 880 euros.

Ces crédits supplémentaires seront ventilés entre les trois dotations constitutives de l'État Spécial d'arrondissement. Le Budget Supplémentaire portera ainsi le montant de la dotation d'investissement à 559 000 euros. Le report libre d'emploi sera affecté au financement, d'une part, de la réimplantation des Services à la Population à la Mairie du 10^e pour 212 000 euros et, d'autre part, à celui des projets inter-conseils de quartier pour 105 000 euros. S'il est vrai que tous les budgets dédiés aux projets inter-conseils de quartier ne sont pas consommés, Madame la Maire souligne de réels progrès dans la dynamique inter-quartiers de la démocratie locale. Le Budget Supplémentaire portera ensuite l'enveloppe globale de la dotation d'animation locale à 562 000 euros. Les reports libres d'emploi seront mobilisés pour poursuivre les efforts en faveur des travaux urgents des équipements de proximité.

L'enveloppe « Travaux urgents » – qui est consommée intégralement chaque année – atteindra 500 000 euros en 2024. Le montant élevé de cette enveloppe s'explique par la nécessité de maintenir l'effort en faveur des équipements municipaux, et notamment des écoles. En 2023, l'enveloppe d'animation locale et culturelle a été intégralement consommée (avec seulement 2 500 euros de reports libres d'emploi) et celle de fonctionnement des conseils de quartier a été engagée à hauteur de 96%, ce qui constitue le niveau le plus élevés depuis dix ans. Le montant non dépensé par les conseils de quartier (soit 9 500 euros) sera redéployé sur l'enveloppe d'animation locale et culturelle 2024 pour

financer deux événements annuels majeurs : la Fête de Quartier de la place Jan Karski et la Petite Istanbul en Fête.

Le Budget Supplémentaire portera la dotation de gestion locale à 9 324 000 euros, l'abondement obtenu concernant le financement de la hausse des dépenses des fluides des équipements de proximité, estimée par la Direction de la Construction Publique et de l'Architecture à 265 000 euros. Les reports libres d'emploi non affectées sur les fluides permettront de financer, à hauteur de 88 000 euros, la relocalisation des activités du centre d'animation Château-Landon et, à hauteur de 35 000 euros, la baignade estivale du canal Saint-Martin. Une enveloppe de 99 500 euros sera mobilisée en faveur des établissements scolaires, dont 50 000 euros au titre de l'augmentation des frais de nettoyage et 32 000 euros au titre des cours oasis.

Mme CORDEBARD termine son intervention en rappelant que les collectivités locales ne peuvent pas être en déficit mais qu'elles doivent toujours être à l'équilibre. La Ville de Paris a, par ailleurs, été à nouveau récompensée tout récemment par sa bonne gestion. Le budget devra donc être voté en équilibre réel, le total des recettes versées par la Ville de Paris, c'est-à-dire 10 445 880 euros, sera également à approuver dans le vote de la délibération.

M. FORT observe que les collectivités doivent en effet présenter un compte à l'équilibre, ce qui n'empêche pas la Ville de Paris d'avoir un endettement qui avoisine les 10 milliards d'euros, soit une multiplication par trois depuis 2013. En ce qui concerne le vote pour l'adoption du Budget Supplémentaire 2024, M. FORT préfère s'abstenir en cohérence avec son vote en défaveur de l'adoption du Compte Administratif de l'État Spécial du 10^e arrondissement, donné lors du conseil du 6 mai.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	15	CONTRE	
Abstentions	1	NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

10 2024 12 – Mise à jour du règlement du Conseil des Seniors du 10^e arrondissement

Rapporteuse : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD informe que la 10 2024 12 est une délibération technique visant à faire voter l'évolution du règlement du Conseil des Seniors. Celui-ci prévoit désormais la possibilité de confier la vice-présidence exécutive à plusieurs personnes, afin de permettre une meilleure répartition des missions. Jusqu'aujourd'hui, celles-ci étaient en effet confiées à une seule personne.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	

POUR	16	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DJS 76 – Relocalisation temporaire des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon – Avenant n°1 à la DSP relative aux centres Paris Anim' du 10^e arrondissement

Rapporteure : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN indique que la délibération DJS 76 représente l'aboutissement d'un important travail mené, depuis fin octobre 2023, avec le CRL 10 afin de permettre la relocalisation totale des activités du Centre Paris Anim' Château-Landon. Le 10^e arrondissement a la chance d'avoir quatre centres d'animation, qui sont des structures financées par la Ville sur son budget Jeunesse mais qui ne s'adressent pas exclusivement aux jeunes. Les Centres Paris Anim' ont en effet vocation à être des lieux d'accès à la culture, aux sports, aux loisirs, à la convivialité et au partage, c'est-à-dire à être de véritables lieux d'éducation populaire. C'est dans cette perspective que la Mairie a confié la délégation de service public à l'association CRL 10, par un contrat conclu le 26 juillet 2022 pour cinq ans. Mme DUMOULIN rappelle que le Centre Paris Anim' Château-Landon abrite un Point Information Jeunesse et un centre social, et également des salles de loisirs qui sont mises à disposition des associations locales et des habitants. Il s'agit donc d'un lieu qui a une importance fondamentale pour le 10^e arrondissement, et spécifiquement pour le quartier Château-Landon.

Cependant, les travaux de rénovation de la piscine Château-Landon ne pouvaient plus être retardés. Ceux-ci commenceront en effet au cours de l'été 2024 pour une durée prévisionnelle de 18 à 24 mois. Il a ainsi été décidé de relocaliser les activités du centre pour deux saisons, afin de pouvoir assurer leur déroulement normal. Faute de disposer d'un lieu susceptible d'accueillir toutes les activités, celles-ci ont été distribuées dans des espaces situés à proximité. Tous les acteurs du territoire se sont mobilisés : la MVAC (Maison de la Vie associative et citoyenne) mettra à disposition des associations ses salles de réunion ; l'Espace Parisien d'Insertion accueillera le centre social ; le Centre de Ressources de la Direction des Affaires Scolaires, 20 rue du Paradis, abritera l'atelier de poterie qui touche un très grand nombre d'usagers et demande des locaux techniquement adaptés ; le Point Information Jeunesse sera relocalisé dans un autre Centre Paris Anim' ; l'espace du 47 rue Philippe de Girard pourra héberger un très grand nombre d'activités. La Région a également acté la mise à disposition de certains locaux du lycée Colbert. Quant à la Caserne Château-Landon, elle s'est portée volontaire pour accueillir une partie des activités du centre.

Mme DUMOULIN indique que la délibération DJS 76 propose de voter l'avenant n°1 à la DSP. Il s'agit d'un premier avenant, auquel d'autres feront suite au fur et à mesure que les conséquences financières de la relocalisation seront mesurées.

M. BONNIER souligne l'importance du Centre Paris Anim' pour le quartier Château-Landon. Grâce au travail effectué par les équipes du CRL 10, de la Mairie du 10^e et de la Ville de Paris, l'intégralité de l'offre socio-culturelle et des activités actuellement proposées par le CPA pourront être assurées à

proximité. Des partenaires nouveaux entrent dans la danse, notamment la Caserne Château-Landon, qui mettra gratuitement à disposition un certain nombre de ses locaux, et le lycée Colbert. Les points de vigilance qui avaient été évoqués lors des échanges entre les équipes, relatifs au centre social et au Point Information Jeunesse, ont été pris en compte car ces services indispensables au quartier ont pu être relocalisés. M. BONNIER tient à exprimer sa satisfaction pour le travail bien accompli et invite à voter la délibération DJS 76 sur l'avenant n° 1 pour la mise à disposition des locaux.

M. GUTTERMANN rappelle qu'en raison des travaux de rénovation de la piscine qui jouxte le Centre Paris Anim' Château-Landon, prévus dès l'été 2024 pour une durée de 18 à 24 mois, il est impossible de maintenir les activités du centre pendant cette période. Il ne peut que saluer la volonté municipale de laisser se terminer l'année scolaire dans les locaux actuels. Déterminées à assurer la continuité du service public, la Ville de Paris et la Mairie du 10^e, en concertation avec l'association gestionnaire CRL 10, se sont donné les moyens d'aboutir à cet objectif. Des sites de relogement temporaire à proximité ont ainsi été identifiés. Il s'agit de la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC), de l'Espace Parisien d'Insertion, du Centre de Ressources de la Direction des Affaires Scolaires de la rue Paradis, de plusieurs salles du lycée Colbert et des locaux de la Caserne Château-Landon, ainsi que de deux espaces du 18^e arrondissement. Ces partenariats locaux permettront de minimiser les perturbations pour les utilisateurs du CPA, tout en garantissant la reconduction de la totalité des activités proposées actuellement. Par cet avenant n° 1, la délibération DJS 76 acte ce relogement sans incidences financières immédiates. Elle inclue également la signature de conventions d'occupation à titre gracieux avec les nouveaux sites partenaires. Cette démarche garantit le maintien des activités socio-culturelles offertes par le centre pendant les travaux de rénovation. En accord avec le délégataire, il est convenu de revenir dans les meilleurs délais pour un règlement de la situation financière.

Mme CORDEBARD ajoute que la relocalisation des activités du CPA Château-Landon permettra d'améliorer les conditions d'accueil des locaux du centre, afin que le temps pendant lequel celui-ci ne sera pas utilisé ne soit pas perdu. Elle se félicite que l'union de tous les acteurs concernés ait permis de surmonter les obstacles et souhaite que la capacité à collaborer devienne la manière d'opérer dans les années à venir. Madame la Maire remercie la Direction Générale des Services pour le travail accompli et invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DJS 82 – Subventions (279 000 euros), conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse (Paris Centre, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'accès des jeunes à la culture

Rapporteuse : Isabelle DUMOULIN

Mme DUMOULIN informe que la DJS 82 est l'une des trois délibérations proposant d'attribuer des subventions aux associations de jeunesse, les autres étant la DJS 80 et la DJS 81 qui seront votées en bloc avec les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription. La DJS 82 se concentre tout particulièrement sur l'accès à la culture, aux sports et aux vacances. Mme DUMOULIN souhaite attirer l'attention sur le projet « Séjour Jeunes auto-géré » du Pari's des Faubourgs, un projet qui est désormais bien installé et qui s'inscrit dans l'axe majeur du droit aux vacances du Contrat Jeunesse d'arrondissement. Elle souhaite également attirer l'attention sur le travail de Cage Projets et de Quai de Jemmapes X, deux associations construites et menées par des jeunes du 10^e concevant des projets adaptés à leur quartier et aux jeunes. Les deux autres délibérations portent en revanche sur l'insertion socio-professionnelle. Mme DUMOULIN tient à signaler tout particulièrement l'action d'AIRES 10 pour son « Accueil jeunes », celle du Pari's des Faubourgs et celle de Quai de Jemmapes X pour son travail très fin sur l'insertion. Soutenir ces délibérations signifie soutenir des associations qui ne sont pas hors-sol, mais qui sont de petites structures très proches des besoins du territoire.

M. WATANABÉ-VERMOREL souligne l'importance de soutenir la jeunesse qui, après avoir été très éprouvée par la période Covid-19, est aujourd'hui confrontée au désengagement de l'État dans les quartiers populaires. Il estime particulièrement intéressant d'aider des associations qui sont issues du terrain et de financer des initiatives locales qui viennent des habitants, en créant ainsi un maillage démocratique plus vigoureux à l'échelle de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD les remercie et invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		15	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DSOL 106 – Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risque

Rapporteuse : Philomène JUILLET

Mme JUILLET rappelle que la Stratégie parisienne de prévention des rixes a été initiée en 2019 pour sa version première. Cette année, les candidats de l'appel à projets, outre les critères habituels, étaient invités à s'inscrire dans la dynamique des Jeux Olympiques et Paralympiques. Ils ont donc proposé des actions de prévention en lien avec le sport et les Olympiades culturelles. Onze associations proposent des actions localisées dans le 10^e arrondissement. Il s'agit de :

- À Toi Théâtre, pour des ateliers de théâtre destinés aux enfants, aux jeunes et aux familles des quartiers populaires ;

- APSAJ, pour des actions de développement des compétences psycho-sociales dans le cadre de la « Mission Papillagou » ;
- ARC-EA, association de prévention spécialisée qui intervient dans le 10^e pour des actions d'anticipation des conduites à risque ;
- L'Association de prévention du site de la Villette, pour l'organisation d'un séminaire à destination des professionnels de la Stratégie parisienne ;
- Espoir 18, pour des actions de terrain durant le Mois de la Prévention des Rixes ;
- Génération Numérique, pour une campagne de sensibilisation aux harcèlements et aux violences sur les réseaux sociaux ;
- Fondation Jeunesse Feu Vert, pour le projet « Diver' cité » de sensibilisation aux rivalités de quartier ;
- La Maison du Canal de la Régie de Quartier, pour des actions de prévention des rixes dans les quartiers de la Grange-aux-Belles et de Chauffourniers ;
- Les Anciens de la Grange-aux-Belles, pour l'organisation du concert « Tous ensemble » ;
- MultiKulti Media, pour des ateliers de journalisme inter-quartiers sur la prévention des rixes ;
- Ngamb' art, pour le projet « Coup de pouce » visant à prévenir les rixes entre jeunes et à redynamiser le quartier.

Mme JUILLET termine son intervention en soulignant que chaque action qui a lieu dans un arrondissement parisien est une avancée pour les autres et que ce type de travail n'a de cohérence que s'il est accompli sur l'ensemble du territoire de la capitale, l'apaisement d'un quartier ayant toujours un impact sur les quartiers voisins. C'est la raison pour laquelle le budget dédié à cet appel à projets a augmenté cette année de plus de 14%, ce qui illustre le souhait de la Ville de renforcer son investissement en faveur des jeunes et de la prévention des rixes et des conduites à risque, dans un contexte de désengagement chronique de l'État dans les quartiers populaires de la ville.

Mme DIABY souhaite insister sur le fait que la prévention des rixes est un sujet crucial pour le 10^e arrondissement, pour la Ville de Paris et pour tous ses partenaires associatifs. Les rixes constituent un véritable fléau qui cause des dégâts considérables aux jeunes, à leurs familles et à leurs proches, tout particulièrement dans les quartiers populaires. Il est nécessaire d'agir collectivement en utilisant tous les moyens disponibles pour prévenir les violences et protéger les jeunes générations. Les actions portées par les associations soutenues dans le cadre de l'appel à projets y participent amplement, et Mme DIABY salue ses représentants pour le temps et les énergies qu'ils consacrent aux jeunes de leurs quartiers.

Mme DIABY tient à mettre en évidence le travail des Anciens de la Grange-aux-Belles, association qui a été créée en 2022 par les habitants et qui lutte activement contre les rixes en organisant des événements destinés à sensibiliser et à mobiliser les jeunes autour de valeurs positives, et notamment la non-violence. La délibération DSOL 106 propose, entre autres, de voter la subvention d'un concert qui se tiendra dans le quartier de la Grange-aux-Belles et qui rassemblera une vingtaine d'artistes se produisant pour promouvoir la paix et la solidarité. L'action des Anciens de la Grange-aux-Belle porte également sur l'organisation d'activités sportives. La deuxième édition des Rencontres sportives inter-quartiers, organisée tout récemment sur le TEP Agnès TIROP, a été un vrai succès en montrant, une

fois de plus, que le sport est un vecteur de cohésion sociale et de prévention de la violence entre les jeunes.

Mme CORDEBARD salue la capacité du 10^e arrondissement à faire émerger des associations au plus proche du terrain et à faire en sorte que les habitants s'impliquent pour changer les choses. La municipalité soutient et accompagne ces jeunes associations, y compris dans la formation sur la partie administrative. Elle salue également la bienveillance des associations déjà installées sur le territoire, qui fournissent aux jeunes associations des appuis logistiques et des conseils variés. C'est grâce à ce tissu associatif que le 10^e, après avoir compté trois morts à causes des rixes dans les années 2019-2020, est aujourd'hui un arrondissement apaisé où les plus vieux prennent soin des plus jeunes. Madame la Maire se félicite du travail accompli et souligne la nécessité de continuer à œuvrer ensemble dans cette direction.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DAE 118 – Subventions de fonctionnement (30 000 euros) et d'investissement (13 500 euros), et conventions avec l'association Espace Culturel et Universitaire Juif d'Europe (10^e)

Rapporteuse : Laurence PATRICE

Mme PATRICE tient à souligner les multiples propositions culturelles de l'association ECUJE, dont les locaux sont situés rue Lafayette dans le 10^e arrondissement. Parmi elles figurent des concerts mensuels de musique jazz, des concerts de musique classique, une riche programmation de spectacles pour les enfants, des soirées littéraires et de dédicace d'auteur, des ateliers divers comme discours d'hébreu et de cuisine, des débats multiculturels et inter-religieux. Depuis 2021, l'ECUJE a souhaité diversifier son activité en créant, dans une partie de ses locaux, un lieu d'accueil, espace de coworking et incubateur numérique à destination d'associations ou de porteurs de projets à impact social, culturel ou solidaire. L'idée est de proposer la mutualisation d'espaces et de moyens pour aider l'émergence de projets novateurs.

La Ville de Paris a déjà soutenu, en 2021, le lancement de l'ECUJE Factory par une subvention de la Direction de l'Attractivité et de l'Emploi dans le cadre de la délégation de Pénélope KOMITÈS. Le nouveau soutien proposé par la délibération DAE 118 vise à permettre de compléter le matériel dont l'ECUJE Factory dispose et à favoriser le développement de la démarche entamée. Actuellement, ce lieu héberge dans des bureaux privatifs une association d'intégration de personnes en situation de handicap et une association de lutte contre l'antisémitisme. Plusieurs porteurs de projets y sont également installés de manière non permanente. Certaines améliorations en matière d'accès et de mise

en conformité sont nécessaires avant de lancer un nouvel appel à candidatures et d'augmenter la fréquentation du lieu.

Mme CORDEBARD ajoute qu'au-delà de tous les projets culturels qu'elle propose, l'ECUJE est aussi un lieu de débat dont l'objectif principal est de développer la connaissance de l'autre et la tolérance. L'association se trouve aujourd'hui au cœur de la tourmente, avec l'augmentation des actes antisémites liés au contexte international. Elle est pourtant un partenaire solide et fiable de la municipalité, une association qui lutte depuis toujours contre toutes les formes de racisme et de discrimination en créant des espaces de dialogue pour rapprocher les gens et défendre les valeurs qui sont celles du 10^e arrondissement. Après avoir témoigné sa reconnaissance à l'ECUJE, Madame la Maire invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	16	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DSOL 70 – Subventions relatives à des actions d'accompagnement de familles et de jeunes migrants mis à l'abri dans des gymnases mis à disposition par la Ville de Paris ou hébergés dans un lieu pérenne

Rapporteure : Sylvie SCHERER

Mme SCHERER informe que la situation des personnes à la rue est de plus en plus alarmante. Le nombre des personnes isolées comme celui des personnes en famille augmente chaque jour. Au mois de mai, ce sont 656 personnes en famille, dont 318 enfants, qui ont appelé le 115 et qui n'ont pas trouvé de solution d'hébergement, et cela malgré l'ouverture pendant l'hiver de deux centres d'hébergement d'urgence dans les lycées. Le nombre des mineurs non accompagnés qui ont afflué dans la capitale a doublé en très peu de temps. Face à ce drame humain et au désengagement de l'État, la Ville de Paris a demandé au préfet de région la création de 3 000 nouvelles places d'hébergement d'urgence en prévision des JOP 2024. La Mairie du 10^e a proposé à la DRIHL plusieurs lieux pour créer ces places dans l'arrondissement mais, à ce jour, elle n'a pas eu de retour positif.

La Ville mobilise quotidiennement ses gymnases et ses équipements municipaux. Depuis le début du mois de juin, 147 jeunes dorment dans le gymnase Marie Paradis, celui-ci faisant partie des 15 gymnases mobilisés par la Ville depuis janvier. Ils y sont accueillis jusqu'à la fin du mois par l'association Alteralia. À plusieurs reprises, des gymnases ont été ouverts dans le 10^e arrondissement pour héberger des familles à la rue. La halte-garderie Hittorf a dû également ouvrir ses portes au cours de l'hiver pour héberger cinq familles, en tout 18 personnes dont 10 enfants sans solution proposée par l'État. Ce sont les Cités Caritas, soutenues financièrement par la Ville de Paris, qui ont œuvré pour permettre cet

accueil. Mme SCHERER invite chaudement les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DSOL 70, qui propose de financer cinq associations qui se battent pour aider les personnes à la rue.

Mme VERSINI observe que Paris vit une situation très particulière, dont la Nuit de la Solidarité a été le révélateur en permettant d'identifier et comptabiliser les personnes qui dorment à la rue. Leur nombre s'élève cette année à 3 492, dont 242 dans le 10^e arrondissement, et ces chiffres montrent seulement « la partie visible de l'iceberg ». Avec le recul que lui permettent ses 30 ans d'engagement depuis la création du Samu Social, Mme VERSINI constate que ce dernier, qui s'occupait autrefois des grands exclus complètement désocialisés, se consacre aujourd'hui à des personnes beaucoup plus jeunes, à des travailleurs pauvres, à un nombre croissant de familles avec des bébés et des enfants parfois scolarisés. Le Samu Social se voit désormais imposer par l'État des critères établissant, par exemple, qu'une femme doit être enceinte d'au moins 8 mois ou avoir un bébé de moins de 3 mois pour avoir droit à un hébergement d'urgence.

Il est vrai que de nombreuses places d'hébergement existent, mais comme personne ne sort jamais du dispositif, ce dernier est saturé. Une stratégie est nécessaire. Depuis des années, Mme HIDALGO à l'échelle de Paris et Mme CORDEBARD à l'échelle du 10^e arrondissement s'évertuent à trouver des solutions. Il est vrai qu'au moins deux tiers des jeunes qui se sont présentés, dans le flux des réfugiés, comme des mineurs non accompagnés, en réalité ne le sont pas, mais il est vrai également qu'ils restent des personnes vulnérables. Le dispositif étant saturé, le Samu Social ne peut pas les prendre en charge. C'est pour cette raison que 147 jeunes dorment actuellement dans le gymnase Marie Paradis. Un autre gymnase du 10^e arrondissement, celui de Château-Landon, a souvent ouvert ses portes pour héberger aussi bien des mineurs non accompagnés en attente d'évaluation que des mineurs évalués majeurs et des femmes avec des enfants. Le 10^e a toujours été solidaire, mais l'hébergement, l'accompagnement et la prise en charge des personnes à la rue font partie des missions de l'État, qui doit agir pour exercer rapidement et efficacement sa compétence. Mme VERSINI tient à remercier toutes les associations qui s'occupent des personnes sans-abri et qui représentent le visage humain de la solidarité.

Mme Kim CHIUSANO rejoint la séance (20h09).

Mme CORDEBARD indique que le canal Saint-Martin accueille aujourd'hui une soixantaine de tentes et que la situation se dégrade sans aucune perspective d'amélioration. Le désengagement, le cynisme et l'hypocrisie de l'État sont responsables de cette situation. La Mairie du 10^e est obligée d'y faire face sans que cela relève de ses compétences, mue simplement par la volonté d'apporter une aide humanitaire à toutes les personnes à la rue qui se trouvent sur son territoire.

Mme SCHERER observe que l'on critique la manière dans laquelle sont traitées les personnes à la rue, mais que le 10^e arrondissement est toujours prêt à les accueillir, comme il le fait maintenant en ouvrant trois nouveaux CHU avec des capacités allant de 80 à 100 personnes.

Mme CORDEBARD ajoute que cette absence totale d'organisation n'a aucun sens. Il est nécessaire de renouer avec l'État un dialogue constructif qui permette de réelles avancées. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité			

2024 DSOL 75 – Subventions (455 400 euros) et conventions avec 25 associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique

Rapporteur : Thomas WATANABÉ-VERMOREL

M. WATANABÉ-VERMOREL rappelle que la SPIN (Stratégie Parisienne d'Inclusion Numérique) est une stratégie de partenariat avec un certain nombre d'acteurs majeurs – la CAF, Pôle Emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Mission Locale, la MDPH, la Poste et Orange – qui vise à l'autonomie numérique des usagers, à la facilitation de l'accessibilité pour les services publics, au développement de l'accès aux équipements et à la connexion et à celui des services d'inclusion numérique de proximité. M. WATANABÉ-VERMOREL souhaite souligner à quel point la question numérique est un enjeu politique important. La dématérialisation d'un grand nombre de services publics constitue en effet une forme de rationnement de ces derniers, les usagers y ayant moins d'accès qu'autrefois. Il souhaite également souligner à quel point le numérique transforme le rapport à l'information en ce qui concerne, par exemple, la diffusion de *fake news* incitant à la haine. La SPIN organise la discussion entre les acteurs de l'inclusion numérique – associations, médiathèques, etc. – que M. WATANABÉ-VERMOREL rencontre assez régulièrement, aussi bien dans le cadre de sa délégation dans le 10^e arrondissement que dans d'autres cadres. Ils sont en effet très contents de parler de la dimension politique de leur action, la transformation de la société engagée par le numérique nécessitant un accompagnement.

Mme SCHERER ne peut que soutenir le travail des trois associations du 10^e arrondissement, visées par la délibération DSOL 75. Elle profite de l'occasion pour présenter une action qui s'inscrit pleinement dans la volonté d'accompagner à l'utilisation du numérique les personnes qui en sont les plus éloignées, afin de faire valoir leurs droits. Le 10^e arrondissement expérimente depuis 2021 le dispositif « Territoire zéro non-recours » (TZNR), et le Projet Social de Territoire, que la Mairie du 10^e a élaboré avec la CAF, a inclus dans ses objectifs l'accès aux droits des personnes en situation de fragilité. En 2023, un forum sur l'accès aux droits a été organisé à destination des professionnels du travail social. Ce forum sera réitéré, le jeudi 13 juin, dans les locaux de la mairie et portera sur le thème du stress numérique, avec des stands, des tables rondes et des ateliers. Le public qui participera au forum sera mis dans des situations de stress numérique, animées par les associations Emmaüs Connect et Colombbus, afin d'apprendre à mieux maîtriser les outils informatiques.

Mme CORDEBARD remercie ses collègues d'avoir porté en Conseil d'arrondissement le sujet du numérique, sujet qui mérite certainement une mobilisation politique. Elle invite ensuite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		17	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DDCT 65 – Autorisation donnée à la Maire de Paris de signer le Contrat de Ville parisien 2024-2030

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rappelle que le Contrat de Ville parisien 2024-2030 constitue l'outil officiel de la Politique de la Ville, issu de la loi Lamy de 2014 qui en définit le cadre légal. Piloté par la Maire de Paris et par le Préfet, il consiste en une contractualisation avec des partenaires institutionnels pour adapter les politiques publiques de droit commun dans les quartiers prioritaires. M. ALGRAIN fait savoir que la Région Île-de-France a décidé de ne plus être partenaire du Contrat de Ville parisien, alors que de nombreux axes de travail relèvent de ses compétences. Et cela après que l'État a abandonné les quartiers prioritaires en dressant une nouvelle cartographie définie sur la base du seul critère du revenu médian, déclaré par unité de consommation inférieure ou égale à 14 100 euros. Ce critère exclut des quartiers dont les difficultés sont pourtant bien réelles et statistiquement objectivées. L'État a également décidé de supprimer les Quartiers de Veille active (QVA), choix injuste et injustifiable.

Ainsi, la population parisienne concernée passe de 139 300 habitants à 121 800 et, dans le 10^e arrondissement, il ne reste que 1 200 habitants situés dans le Petit Belleville. Et cela malgré le fait que ce quartier connaît un taux de pauvreté de 30%, un taux de chômage de 16%, 37% de familles monoparentales et 15% de jeunes sans emploi ni en stage ni en formation. Afin d'aider cette population, le Contrat de Ville serait reparti en 8 thèmes et 30 engagements, ainsi qu'en une déclinaison locale :

- « Grandir et être parent dans mon quartier » ;
- « Se former, travailler ou entreprendre » ;
- « Se loger et bien vivre dans mon quartier » ;
- « Être en bonne santé dans mon quartier » ;
- « La solidarité et l'égalité dans mon quartier » ;
- « Agir pour la transition écologique des quartiers » ;
- « S'épanouir dans mon quartier, à Paris et au-delà » ;
- « Participer à la vie de mon quartier et de ma ville ».

En ce qui concerne la déclinaison locale, M. ALGRAIN cite des projets structurants du Petit Belleville, tels que « Le dispositif de réussite éducative pour tous les enfants en difficulté », « La nouvelle maison de santé », « La nouvelle maison France », « La cuisine partagée, cantine solidaire », « Le territoire zéro déchet », « Pérenniser un lieu d'accueil inconditionnel des jeunes », « Le dispositif régional pour l'insertion de la jeunesse », « Le dispositif aller vers l'emploi des quartiers » et « Le territoire accès aux

droits du Grand Belleville ». En complément de cette nouvelle géographie prioritaire et compte tenu de la disparition du statut de QVA, la Ville de Paris s'est dotée d'une géographie plus élargie des quartiers populaires, qui ont été définis sur la base d'un cumul de vulnérabilités, mesurées à travers 12 indicateurs statistiques tenant compte de fragilités qui n'apparaissent pas dans le seul indicateur de revenu médian.

Tout en n'étant pas d'accord que les populations les plus vulnérables sont abandonnées par l'État, **M. FORT** votera en faveur de la délibération DDCT 65.

Mme SCHERER observe que, si elle pouvait éventuellement adhérer aux orientations qui sont proposées dans le Contrat de Ville 2024-2030, elle ne pourrait jamais valider la nouvelle cartographie qui laisse au 10^e arrondissement une sorte de « confetti », dénommé Petit Belleville, ne concernant qu'un millier d'habitants. Elle conteste le fait que le revenu médian est le seul critère sur lequel se base la nouvelle géographie prioritaire, alors qu'autrefois de nombreux facteurs étaient considérés. Désormais, ni les familles pauvres ni les jeunes de 16-25 ans sans emploi ni les enfants en difficulté scolaire ni d'autres catégories de personnes ne seront pris en compte. Par l'intermédiaire de son élu en charge, la Ville de Paris a développé un plaidoyer auprès de l'État pour faire évoluer la critérisation issue de la loi Lamy de 2014. Malheureusement, les lignes n'ont pas bougé.

Plusieurs quartiers du 10^e arrondissement ont toutefois besoin d'être accompagnés de façon spécifique. Les deux hôpitaux et les deux gares drainent une population en situation de précarité. Les associations qui lui viennent en aide nécessitent d'un soutien accru pour les accompagner, comme l'ensemble des services publics sollicités par ces personnes. Les QVA, qui permettaient ce rattrapage, ont également disparu. L'objectif de la Politique de la Ville est de faire progresser les quartiers pour qu'ils s'inscrivent dans le droit commun, et la municipalité veillera à ce que l'État continue de soutenir financièrement les missions du quotidien dans tous les périmètres sortis du nouveau Contrat de Ville. Pour les raisons évoquées et au nom du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, Mme SCHERER appelle à voter contre la délibération DDCT 65.

Mme CORDEBARD annonce qu'elle appelle également à voter contre la délibération DDCT 65, car elle estime que le Contrat de Ville 2024-2030 ne correspond pas aux besoins des habitants du 10^e. En tant que maire d'arrondissement, elle n'a pas l'habitude de s'opposer aux délibérations qui seront votées au Conseil de Paris. Cependant, elle partage le sens de la responsabilité du groupe écologiste et estime que le 10^e doit symboliquement montrer qu'il ne consent pas à se faire raser de cette manière de la géographie prioritaire. Si les conditions de vie des habitants de certains quartiers se sont améliorées, c'est grâce aux moyens investis par la municipalité et par l'État pour faire évoluer les choses en prenant en compte plusieurs critères de difficulté et de pauvreté. Si l'État abandonne ces quartiers, la Ville devra compenser pour éviter de se retrouver bientôt confrontée aux mêmes difficultés que dans le passé. Dans le cas contraire, tout le travail et tout l'investissement de la Ville et de l'État auront été fait en pure perte.

M. JOUSSELLIN déclare que le groupe communiste votera également contre la délibération DDCT 65. Au moment où l'extrême droite n'a jamais été aussi forte en France, la question sociale devrait être au centre de toutes les politiques publiques afin de calmer la colère grandissante de la population. La loi

sur l'immigration, la réforme des retraites et la refonte de la géographie prioritaire pèsent lourd dans le bilan du gouvernement Macron. Les élu.e.s communistes ne peuvent pas valider le confetti laissé au 10^e arrondissement et resteront mobilisés pour défendre les quartiers populaires.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	1	CONTRE	18
Abstentions		NPPV	1
Le Conseil d'arrondissement émet un avis défavorable à la majorité.			

Mme CORDEBARD annonce qu'Isabelle DUMOULIN a quitté la séance en donnant le pouvoir à Sylvie SCHERER.

2024 DDCT 100 – Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN explique que la délibération DDCT 100 s'inscrit dans la continuité de la DDCT 65 et concerne le passage en Conseil de Paris du Pacte parisien pour les quartiers populaires. Cette cartographie est bien plus large que celle votée par l'État dans le cadre du Contrat de Ville, car elle comprend 35 quartiers populaires et 7 secteurs de veille active au niveau parisien. Deux quartiers sont concernés dans le 10^e arrondissement : le quartier du Buisson Saint-Louis/Grange-aux-Belles, qui compte plus de 7 000 habitants, et le quartier du Château d'Eau/Louis-Blanc/Aqueduc, comptant plus de 12 000 habitants. Ces deux quartiers ont été identifiés par la Ville sur la base de 12 indicateurs de vulnérabilité, parmi lesquels les moins de 20 ans dans un foyer à bas revenu, les jeunes de 16-25 ans qui ne sont ni en étude ni en emploi, la part des étrangers, la part des familles monoparentales avec des enfants de moins de 25 ans, la part de chômeurs parmi les actifs de 15-64 ans, les logements suroccupés dans les ménages de plus de 2 personnes, le taux de pauvreté et le taux RSA dans les ménages.

N'appartenant pas à la cartographie des quartiers prioritaires jusqu'à maintenant, Château d'Eau/Louis-Blanc/Aqueduc a été identifié par la mairie d'arrondissement comme un quartier devant légitimement y appartenir. Il comprend en effet 23% de familles monoparentales et 20% de population non scolarisée n'ayant aucun diplôme, ainsi que la présence d'usagers de drogues. Ce quartier a besoin de l'accompagnement des pouvoirs publics pour développer des espaces de parole et d'aide aux démarches administratives, ainsi qu'une occupation positive de l'espace public, notamment sur la place Jan Karski. Le 10^e bénéficie également, à cheval avec le 18^e, du seul Quartier de Reconquête Républicaine (QRR) de Paris, qui est par ailleurs présenté dans le rapport de la Cour des Comptes de février 2023 comme une réponse pragmatique au risque de report de la délinquance du quartier de la Goutte d'Or vers l'arrondissement voisin. Quant au quartier Buisson Saint-Louis/Grange-aux-Belles, il s'agit d'un secteur particulièrement sensible, où des rixes mortelles entre jeunes ont éclaté en 2019 et

2020. Actuellement, il connaît un taux de chômage de 35% des 15-24 ans, avec 23% de la population sans aucun diplôme et 27% de demandeurs d'emploi de plus de 50 ans. Les consommations de produits stupéfiants et les pratiques pré-prostitutionnelles chez les jeunes y sont particulièrement préoccupantes.

M. FORT estime que la majorité municipale présente de façon caricaturale la nouvelle géographie des quartiers prioritaires. Il est faux de laisser croire que l'État se désengagera parce qu'il y aura moins de quartiers Politiques de la Ville dans le 10^e arrondissement. En se basant sur le critère du revenu médian, la nouvelle géographie a en effet fait passer le nombre de quartiers prioritaires de 1 296 à 1 362. M. FORT estime qu'il faudrait plutôt se féliciter que le revenu médian dans le 10^e ait augmenté. Il votera néanmoins en faveur de la délibération DDCT 100 car il considère qu'il est sain que les collectivités locales apportent des informations et des financements complémentaires à l'action de l'État. Celui-ci ne peut pas tout faire tout seul tout le temps, mais doit être aidé dans ses missions par les collectivités, y compris par les mairies d'arrondissement qui sont des structures de proximité.

Mme SCHERER annonce que le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DDCT 100, ne serait-ce que par le fait que la cartographie de la Ville, avec les deux quartiers du 10^e arrondissement, représente une population quantitativement beaucoup plus importante que celle du Contrat de Ville. En ce qui concerne ce dernier, elle rappelle à M. FORT qu'il se base justement sur le principe de la coopération entre l'État, la Région – ce qui n'est plus le cas aujourd'hui – et la Ville de Paris. C'est un partenariat qui permet aux différentes instances de se mettre d'accord sur des objectifs et sur les moyens de les atteindre. Ce que Mme SCHERER reproche au Contrat de Ville 2024-2030, c'est la critérisation du revenu médian qui, de son point de vue, représente une crétinerie statistique. Il masque en effet les écarts fabuleusement grands entre les personnes qui bénéficient de hauts revenus et celles qui se trouvent dans une vraie pauvreté.

Mme CORDEBARD estime que la collaboration entre l'État et les collectivités est indispensable, car ces dernières sont les plus à même d'identifier et préciser les besoins des habitants de leur territoire. Elle rappelle toutefois que les dotations des collectivités locales baissent, dont celle de Paris qui est passée à zéro alors que la péréquation augmente d'année en année. Dans certains domaines, comme celui de l'hébergement d'urgence, l'État n'assume pas ses responsabilités et laisse la Ville effectuer le travail à sa place. L'abandon des collectivités locales, qui ne peuvent pas régler seules toutes les questions, est une réalité. Sans collaboration avec l'État sur les sujets qui relèvent de sa compétence, les collectivités sont en difficulté pour prendre soin de leur population. En tant que Maire du 10^e, Mme CORDEBARD ne peut que voter favorablement une délibération permettant à la Ville de compenser les carences de l'État dans le soutien à sa population, mais cette compensation a des limites, les revenus de la Ville n'étant pas inépuisables.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DDCT 64 – Appel à projets Parcours Linguistiques à Visée Professionnelle 2024 – Subventions de fonctionnement (90 000 euros) à 6 associations

Rapporteuse : Kim CHIUSANO

Mme CHIUSANO rappelle que la maîtrise de la langue française répond à des enjeux pluriels d'accès aux droits et aux ressources culturelles et citoyennes, et informe que la Ville de Paris accompagne chaque année 20 000 apprenants. La maîtrise de la langue est surtout une condition d'accès à l'emploi, les parcours d'insertion étant souvent entravés par des compétences linguistiques insuffisantes, ce qui est encore plus notable lorsque s'ajoutent à celles-ci des problématiques sociales. Pour les chercheurs d'emploi d'origine étrangère, la discrimination à l'embauche est une réalité courante. Mme CHIUSANO revient sur le fait que, jusqu'à maintenant, les politiques publiques de l'État et de la Ville dialoguaient entre elles, avec un Plan parisien d'Insertion par l'emploi qui s'articulait avec l'ancien Contrat de Ville pour déployer des mesures spécifiques en faveur des personnes en difficulté linguistique, et notamment de celles qui vivaient dans les quartiers populaires. Il faudra désormais trouver de nouveaux moyens pour maintenir ce type d'actions malgré l'ébranlement majeur que représente la réduction du soutien à la Politique de la Ville.

La délibération DDCT 64 vise à accompagner l'apprentissage du français à but professionnel et d'accompagner les parcours d'insertion qui sont aussi des parcours de vie. Cette délibération DDCT 64 s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle », qui permet la mise en place de formations alliant l'amélioration de la maîtrise de la langue française, la connaissance du monde de l'emploi et le travail sur des projets professionnels individuels dans une logique globale de sécurisation des parcours. À l'échelle parisienne, cette délibération permet de pérenniser des projets qui étaient déjà accompagnés en 2023 et d'en accompagner une dizaine de nouveaux au bénéfice de près de 1 300 Parisiens et Parisiennes. Elle propose ainsi d'attribuer une subvention supplémentaire de 90 000 euros destinée à 6 associations qui œuvrent dans ce domaine. Deux d'entre elles agissent dans le 10^e arrondissement et étaient déjà accompagnées l'an passé. La première est Axes Pluriels, qui bénéficiera d'une subvention de 10 000 euros pour un projet articulant l'apprentissage de la langue, la découverte des filières, des métiers et du droit du travail, la rencontre avec des professionnels et la co-construction de projets professionnels individuels, ainsi que l'initiation aux outils informatiques au service de la recherche d'emploi depuis cette année. La deuxième association est Français Langue d'Accueil, qui bénéficiera d'une subvention de 16 000 euros, contre 12 000 € l'an passé, pour un projet d'accompagnement à l'insertion professionnelle de personnes réfugiées dans des formats à la fois collectifs et individualisés, de l'entretien d'embauche à la visite d'entreprises in situ, avec cette année un volet socio-culturel de découverte de la culture française.

M. CLERWALL tient à saluer le travail des associations parisiennes qui luttent pour favoriser l'insertion professionnelle des personnes migrantes et réfugiées. Le 10^e arrondissement ne peut que se féliciter d'en avoir deux sur son territoire, Axes Pluriels et Français Langue d'Accueil, dont le travail va bien au-delà de l'apprentissage de la langue française. M. CLERWALL se réjouit également que la Ville de Paris reste constante dans son soutien à une activité qui contribue de manière très importante à offrir un accueil digne aux personnes d'origine étrangère. En France, il existe désormais le risque qu'une force

politique « un peu moins proche de ce projet humaniste » s'empare et abuse de certains instruments que le Gouvernement actuel a mis en place pour le contrôle des associations, tels que le Contrat d'Engagement Républicain. Les associations, et tout particulièrement celles qui proposent des activités allant à l'encontre des projets d'atomisation sociale et xénophobe de l'extrême droite, appellent les élu.e.s locaux à être très vigilants sur les abus potentiels de la loi dite « de séparatisme ». Le groupe écologiste votera en faveur de la délibération DDCT 64.

Mme CORDEBARD revient sur la crise de l'accueil que la France traverse actuellement pour dire que le fait de ne pas accompagner les personnes qui cherchent refuge sur son territoire constitue un gâchis humain épouvantable. Ces personnes représentent une richesse pour la France, qui devrait les aider dans leurs parcours d'intégration, comme elle l'a fait dans le passé en accueillant, par exemple, 80 000 réfugiés kurdes dans les années quatre-vingt. Madame la Maire souhaite que la municipalité ne se laisse pas impressionner par le discours ambiant mais qu'elle continue à porter des projets d'intégration pour les personnes d'origine étrangère qui contribueront à construire la société française de demain.

Mme VERSINI ajoute que même les mineurs non accompagnés, pour lesquels le Département finance une prise en charge de 50 000 euros par an, rencontrent désormais de grandes difficultés à obtenir des titres de séjour qui leur permettraient d'étudier ou de travailler alors qu'ils sont parfois accompagnés pendant plusieurs années.

Mme CORDEBARD invite les élu.e.s à voter en faveur de la délibération DDCT 64.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
À Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

2024 DAE 14 – Subventions (6 626 000 euros) et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi

Rapporteur : Ulf CLERWALL

M. CLERWALL indique que, si le taux de chômage à Paris est actuellement l'un des plus faibles en France, il est inégalement réparti entre les quartiers et les diverses situations socio-économiques. Les opportunités économiques sont, elles aussi, inégalement réparties et, par conséquent, il est important de renforcer l'accompagnement des personnes les plus éloignées de l'emploi. Parmi les dispositifs favorisant le retour à l'emploi, l'Insertion par l'activité économique (IAE) a été reconnue à multiples reprises, notamment par la Cour des Comptes, comme l'un des dispositifs les plus efficaces. En s'adressant à des personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles, il permet d'obtenir par des actions d'accompagnement et de formation adaptées des résultats très positifs. Ainsi,

en 2022 à Paris, 64% des personnes qui ont réalisé un parcours IAE ont réussi une sortie « dynamique », c'est-à-dire une sortie en emploi ou en intégrant une formation. L'IAE contribue en outre à l'accélération de la transition écologique et solidaire du territoire parisien par des emplois à impact positif.

Les structures concernées dans le 10^e arrondissement sont les suivantes :

- ARIES, avec une subvention de 207 000 euros ;
- Colombbus, avec une subvention de 82 000 euros ;
- Emmaüs, avec une subvention globale pour tout Paris de presque 200 000 euros ;
- Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur, avec une subvention de 143 000 euros ;
- Travail & Vie, avec une subvention de 77 000 euros ;
- La Maison du Canal, avec une subvention de 47 000 euros.

Mme VASA souligne l'importance des montants alloués par la délibération DAE 14 aux structures d'insertion professionnelle parisiennes, ce qui témoigne de l'engagement de la Ville de Paris en faveur d'une action qui est à la fois d'accompagnement social, de développement économique et de transition écologique. Elle souligne également le fait que le 10^e arrondissement dispose de sept structures parmi la centaine d'associations concernées par la délibération.

Mme CORDEBARD remercie les intervenants et propose de passer au vote.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		20	
POUR	20	CONTRE	
Abstentions		NPPV	
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité.			

Mme CORDEBARD invite ensuite les élu.e.s à voter en bloc les délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription, en signalant que Sylvie SCHERER ne prendra pas part au vote de la délibération DDCT 110.

Délibérations n'ayant pas fait l'objet d'une demande d'inscription

2024 DJS 80 – Subventions (255 000 euros) conventions et avenants avec 61 associations de jeunesse (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'insertion socioprofessionnelle et de l'emploi

2024 DJS 81 – Subventions (217 000 euros), conventions et avenants avec 51 associations de jeunesse (5^e, 10^e, 12^e, 13^e, 14^e, 17^e, 18^e, 19^e, 20^e) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

2024 DSOL 62 – Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination)

2024 DVD 52 – Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de fonctionnement et d'investissement à 20 associations (montants 277 000 euros en fonctionnement et 177 500 euros en investissement) et conventions associées

2024 DAC 261 – Subventions (30 600 euros) à 17 comités d'arrondissement et au Comité Départemental de Paris de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie

2024 DAC 262 – Subvention d'équipement (2 000 euros) à l'association Mémoire des Résistants Juifs de la MOI

2024 DAC 318 – Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Gérard Lopez, au 4 avenue Richerand à Paris 10^e

2024 DLH 143 – Location au CASVP de lots de copropriété dépendant de l'immeuble 84, quai de Jemmapes (10^e) – Avenant au bail emphytéotique administratif du 27 novembre 2007

2024 DAC 23 – Subvention (100 000 euros) et avenant à convention avec la SAS Centre International de Créations Théâtrales - Théâtre des Bouffes du Nord

2024 DAC 33 – Subventions (250 926 euros), conventions avec 16 théâtres parisiens membres de l'Association pour le Soutien du Théâtre Privé (ASTP)

2024 DAC 374 – Subventions (11 000 euros) à 3 associations au titre de l'action culturelle locale du 10^e arrondissement et signature d'une convention annuelle et d'un avenant

2024 DEVE 44 – Subvention à l'association Veni Verdi pour le développement de projets d'agriculture de proximité et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs (25 000 euros)

2024 DEVE 54 – Subventions à 7 associations pour soutenir des actions en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être (25 665 euros)

2024 DEVE 59 – Subvention à l'association La Fabrique Documentaire (8 000 euros)

2024 DSOL 44 – Subventions d'investissement (145 505 euros) à 7 associations œuvrant dans le champ de la Solidarité – Conventions

2024 DSOL 88 – Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations gestionnaires des 31 centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement

2024 DPE 23 – Subventions (519 500 euros) à 18 structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants

2024 DEVE 48 – Subventions à 5 associations (6 projets) pour leurs actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une alimentation durable (54 000 euros)

2024 DSOL 28 – Subventions à 16 associations et conventions ou avenants à convention avec 8 d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap

2024 DSOL 38 – Subventions (95 000 euros) à 7 associations et conventions ou avenants à convention avec 5 d'entre elles pour leurs actions de loisirs adaptés aux personnes en situation de handicap

2024 DASCO 16 – Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées (1 091 946 euros) pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

2024 DASCO 42 – Subventions d'investissement (198 183 euros) à 21 collèges au titre du Budget Participatif des Collèges - Édition 2023-2024

2024 DASCO 48 – CODP avec la copropriété sise 8 rue Jean Poulmarch-79, Quai de Valmy (10^e), pour la réalisation d'une ITE empiétant sur l'emprise du collège Louise Michel sis 10 rue Jean Poulmarch-79 (10^e)

2024 DASCO 67 – Agents de l'État logés par nécessité absolue de service dans un EPLE – Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024

2024 DDCT 39 – Candidature Réseau EIF-FEL 4 dans le cadre du prochain appel à projets du Fonds Asile Migration Intégration (FAMI) programmation 2021-2027 auprès de la DGEF du ministère de l'Intérieur

2024 DDCT 110 – Appel à projets Politique de la Ville – Subventions de fonctionnement (95 100 euros) à 32 associations pour le financement de 47 projets dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement

2024 DDCT 123 – Appel à projets destiné aux associations visant à accompagner les habitants des quartiers populaires au Budget Participatif 2025

2024 DFPE 50 – Subvention (385 920 euros), avenant n° 4 à l'association AJEFA pour ses 5 établissements d'accueil du jeune enfant

2024 DFPE 66 – Accompagner chaque famille selon ses besoins spécifiques

2024 DFPE 69 – Subvention (1 987 659 euros), avenants n° 2 et n° 3 à l'association ENVOLUDIA pour ses 5 établissements d'accueil de la petite enfance

2024 DFPE 115 – Médiation familiale et espaces de rencontre dont La Maison des Liens Familiaux – Subventions (436 500 euros), conventions et avenants à 10 associations

2024 DFPE 118 – Subventions (939 400 euros), conventions et avenants à 15 associations pour le fonctionnement de ludothèques et ludomouv dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles

2024 DFPE 137 – Subventions (733 806 euros) à 5 associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE)

2024 DSP 30 – Subventions (177 020 euros) à l'association LIRE et avenants pour des actions de promotion de la lecture dans les PMI, relais Petite Enfance et quartiers Politique de la Ville (10^e, 11^e, 13^e, 14^e, 15^e, 18^e, 19^e, 20^e)

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents		16	
Nombre de votants		19	
POUR	19	CONTRE	
Abstentions		NPPV	Sylvie SCHERER pour la DDCT 110
Le Conseil d'arrondissement émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ensemble des délibérations.			

VŒUX

M. WATANABÉ-VERMOREL présente le premier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 13 - VŒU PRÉSENTÉ PAR LES ÉLU.E.S DU GROUPE LES ÉCOLOGISTES POUR PARIS
10^e, RELATIF À LA TRANSPARENCE DES VOTATIONS CITOYENNES ET À LA MISE EN ŒUVRE
EFFECTIVE DU DROIT DE PÉTITION

Considérant le besoin de renforcer l'expérience démocratique à Paris ;

Considérant ainsi la volonté grandissante des Parisiennes et Parisiens de participer à la vie et aux décisions dans leur ville, comme en témoigne la hausse de 33% du nombre de personnes ayant voté au budget participatif entre 2021 et 2022 ;

Considérant la nécessité de dialogue entre les instances élues, les instances de démocratie participative et les différents conseils et assemblées mis en place par la Ville de Paris ;

Considérant la multiplicité des instances de démocratie locale et des dispositifs de démocratie participative à Paris avec des modes de fonctionnement propres et appelant à une meilleure articulation pour plus de lisibilité ;

Considérant la création d'une Assemblée citoyenne comprenant 100 membres en octobre 2021, qui participe à la construction des politiques publiques municipales à l'échelle de Paris ;

Considérant la possibilité pour ses membres de proposer des vœux et délibérations sur des sujets prioritaires définis et soumis au Conseil de Paris ;

Considérant le fait qu'il s'agit des seuls outils à leur disposition pour s'exprimer ;

Considérant l'existence d'un dispositif d'initiative pour les citoyen.ne.s de la Ville de Paris matérialisé par le dispositif « idées citoyennes » devant récolter 1 500 soutiens en six mois, sans garantie que l'idée soit mise en œuvre à la fin ;

Considérant le référendum d'initiative populaire effectif en Suisse sur la base de dépôts de pétitions ;

Considérant les deux votations organisées par la Maire de Paris concernant les trottinettes dites en « free floating » et la dernière en date du 4 février 2024 sur la place des SUV dans la capitale, constituant un vote dit « participatif » afin de joindre les Parisiennes et les Parisiens à une prise de décision précise ;

Considérant la nécessité de permettre à chaque Parisienne et Parisien de donner son point de vue, de faire des propositions et d'obtenir des réponses de la part de la municipalité ;

Considérant la méthode dite « Oregon » consistant à inclure les citoyen.ne.s avant les votations dans un processus délibératif ;

Considérant que cette méthode « d'évaluation d'initiative par les citoyens » consiste en la possibilité de distribuer des informations plus compréhensibles aux citoyen.ne.s par les citoyen.ne.s eux-mêmes afin de permettre des débats plus approfondis ;

Considérant que par cette méthode un groupe de 20 à 24 citoyen.ne.s est tiré au sort avant chaque consultation afin d'examiner en détail les propositions soumises au vote, en veillant à ce que les membres de ce groupe représentent les différentes catégories de la société ;

Considérant que, durant cinq jours, les personnes tirées au sort discutent de l'initiative qui sera soumise au vote, tout en rencontrant des parties prenantes directement concernées par l'enjeu du vote ;

Considérant qu'un rapport est ensuite produit avec les arguments qui ont poussé à décider de soutenir ou rejeter l'initiative soumise, rapport qui sera ensuite distribué à toutes les personnes inscrites sur la liste des votant.e.s ;

Considérant le fait que les modes de scrutin de type majoritaire conduisent à favoriser l'option qui suscite le plus d'engagement plutôt que celle qui répond à l'intérêt général ; qu'à l'inverse les scrutins de type jugement majoritaire permettent de fédérer le plus grand nombre autour de l'intérêt général ;

Considérant la non-effectivité du droit de pétition à la Ville de Paris ;

Considérant que la possibilité de procéder à des scrutins en ligne est à même d'accroître ce taux de participation ;

Considérant que, par ailleurs, le fait de regrouper les différentes votations au niveau de chaque arrondissement et au niveau parisien en un exercice annuel est également à même d'accroître le taux de participation ;

Considérant la possibilité d'adresser des pétitions au Sénat, à l'Assemblée nationale et au Parlement européen ou de soutenir des pétitions déjà publiées ;

Considérant que les pétitions déposées à l'Assemblée nationale et au Sénat sont en ligne sur FranceConnect ;

Considérant l'existence de la plateforme decider.paris.fr visant à faciliter l'expression des citoyen.ne.s dans les démarches de concertation, consultation ou enquête menées par la Ville de Paris ;

Sur proposition de Sylvain RAIFAUD, Léa VASA, Sylvie SCHERER, Isabelle DUMOULIN, Thomas WATANABÉ-VERMOREL, Ulf CLERWALL et David DELPLANQUE, élu.e.s du groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, le Conseil du 10^e arrondissement émet le vœu que :

- *Un dispositif de droit de pétition renforcé soit mis en œuvre pour permettre à chaque Parisienne et chaque Parisien de proposer des thèmes à soumettre à la votation citoyenne, au niveau parisien et en arrondissement ;*
- *L'ensemble des propositions formulées fassent l'objet d'une publication sur le site decider.paris.fr, pour recueillir le soutien nécessaire à leur instruction ;*
- *Chaque votation parisienne soit précédée d'un travail au sein d'une assemblée tirée au sort, chargée d'évaluer les propositions citoyennes soulevant des questions d'intérêt général dans le périmètre de compétences de la Ville de Paris, de formuler les options à soumettre au vote et de rendre un avis citoyen sur le thème proposé, qui sera annexé au matériel de propagande et de vote ;*
- *Les travaux de cette assemblée soient appuyés par les services de la Ville et l'audition d'experts ;*
- *Le Conseil de Paris et le Conseil d'arrondissement valident les listes de propositions qui seront soumises au vote ;*
- *Le Corps électoral inclue non seulement les Parisiennes et les Parisiens inscrits sur les listes électorales, mais également les résidents étrangers et les jeunes de 16 à 18 ans ;*
- *Les propositions fassent l'objet d'un scrutin de type jugement majoritaire ;*
- *La Ville étudie la possibilité d'étendre les modalités de vote (nombre de bureaux de vote, amplitude horaire, vote en ligne sécurisé ;*
- *L'exercice de votation sur les sujets d'intérêt municipal fassent l'objet d'un exercice groupé une fois par an.*

M. FORT estime que le vœu présenté par le groupe écologiste n'est pas inintéressant mais qu'il n'est pas non plus prioritaire compte tenu de l'état de la démocratie participative à Paris, le score moyen de participation aux consultations organisées par la municipalité étant aux alentours de 5 ou 7%. La priorité devrait plutôt être donnée à la mise en place de dispositifs, tels que le vote numérique, qui pourraient améliorer ces consultations et favoriser une plus large participation. Pour cette raison, M. FORT donnera un avis défavorable.

À l'instar de M. WATANABÉ-VERMOREL, **M. BONNIER** pense que le modèle de la démocratie participative parisienne est l'un des plus dynamiques, ouverts et innovants qui existent. Il rappelle, à ce propos, que le Budget Participatif – qui fêtera cette année sa 10^e édition – a représenté une véritable révolution dans sa manière d'appréhender la construction des politiques municipales et de donner toute leur place aux citoyens dans ces politiques. M. BONNIER tient également à citer les diverses consultations organisées par la municipalité, telles que « Embellir votre quartier » ou celle pour la

transformation du canal Saint-Martin, la création de l'assemblée citoyenne pour associer des personnes tirées au sort aux politiques municipales ou encore les votations citoyennes qui font l'objet du vœu écologiste.

Celui-ci est intéressant et apte à nourrir les débats, mais des difficultés surgissent déjà dans le titre où il est question de « transparence des votations citoyennes », ce qui semble suggérer que les votations des deux dernières éditions n'ont pas été transparentes. Ensuite, le fait de proposer que le dispositif soit plus lisible et que les différentes instances soient mieux articulées – et cela en demandant de créer une nouvelle instance qui pourrait rajouter de la complexité – ne paraît pas pertinent. De la même manière, le vote électronique n'est pas approprié pour ce type de votations pensées pour être calées sur le modèle des élections traditionnelles républicaines. Enfin, le jugement majoritaire – que M. BONNIER approuve à titre personnel et qui est appliqué au Budget Participatif – ne se prête pas à l'exercice d'une votation binaire. M. BONNIER estime que la priorité devrait être donnée à la consolidation et à l'amélioration du dispositif pour renforcer la participation citoyenne. Le groupe Paris en Commun considère que le vœu écologiste n'est pas en mesure de répondre à cet enjeu et, par conséquent, donnera un avis défavorable.

Mme CORDEBARD ne partage pas l'opinion de M. FORT, qui considère que la participation de 78 000 personnes aux consultations parisiennes représente un faible score et rappelle, à ce propos, que celui-ci est beaucoup plus important du score réalisé lors des divers sondages d'opinion lancés par l'État sur des sujets majeurs. À l'occasion de la consultation municipale sur le prix de stationnement des véhicules encombrants, les Parisiens ont pu s'exprimer et l'ont fait librement et différemment selon les arrondissements, ce qui participe vraiment du débat démocratique. Les votations citoyennes ne sont par ailleurs pas incompatibles avec le droit de pétition. Tout en estimant que la discussion est intéressante, Madame la Maire n'est pas convaincue par le vœu présenté par le groupe écologiste et votera contre.

Le vœu présenté par le groupe Les Écologistes pour Paris 10^e, relatif à la transparence des votations citoyennes et à la mise en œuvre effective du droit de pétition, est rejeté à la majorité (6 votes pour : Les Écologistes pour Paris 10^e).

M. FORT présente le deuxième et dernier vœu inscrit à l'ordre du jour.

V10 2024 14 - VŒU PRÉSENTÉ PAR BERTIL FORT, RELATIF À LA SAUVEGARDE DE LA PLUS VIEILLE CONFITURERIE DE PARIS « LE FURET TANRADE »

Considérant que la chocolaterie et confiserie Le Furet Tanrade, située rue de Chabrol dans le 10^e arrondissement de Paris, est aujourd'hui fermée en raison d'une procédure d'expulsion lancée par le bailleur social Élogie-Siemp ;

Considérant que son propriétaire demande depuis des semaines une réunion de médiation avec le bailleur social afin de rouvrir et renégocier sa dette ;

Considérant que ce chocolatier, pâtissier et confiturier est établi dans ce quartier depuis 37 ans et qu'il consacre sa passion à sa boutique, Le Furet Tanrade, une institution parisienne fondée en 1728 qui est également la plus ancienne confiserie de la capitale ;

Considérant que son talent a d'ailleurs été maintes fois reconnu au cours de sa carrière : champion de France de confiture en 2002, troisième aux championnats du monde et détenteur de nombreux titres de chocolatier ;

Considérant qu'il a su s'opposer aux industriels souhaitant le racheter et a su conserver son savoir-faire au fil des années, fidélisant sa clientèle et proposant une gamme de produits uniques qu'il renouvelle régulièrement ;

Considérant qu'il est connu dans le quartier, que les riverains lui sont attachés et qu'il travaille également avec La Ruche Qui Dit Oui en circuit court depuis maintenant 10 ans ;

Considérant les difficultés rencontrées par de nombreux artisans traditionnels ces dernières années ;

Considérant que soutenir nos artisans, c'est soutenir ce qui fait partie de l'identité historique de notre arrondissement ;

Considérant que la Mairie du 10^e arrondissement de Paris est également présidente de la SEM Paris Commerces et que la présidente du bailleur social Élogie-Siemp siège également au sein de ce conseil ;

Bertil FORT émet le vœu que la Mairie du 10^e arrondissement :

- **Organise une réunion de médiation avec le bailleur Élogie-Siemp afin de renégocier la dette ;**
- **Accompagne le propriétaire du Furet Tanrade pour assurer la pérennité de cette marque historique et le maintien de sa boutique dans l'arrondissement.**

M. FORT accompagne la présentation de son vœu par des exemples d'établissements culturels et de commerces traditionnels du 10^e arrondissement – le musée de l'Éventail, les cristalleries Schweitzer, les artisans du quartier Sainte-Marthe – qui, faute d'être suffisamment soutenus par la municipalité, ont été obligés de fermer leurs portes ou rencontrent actuellement de grosses difficultés. Il regrette qu'il ait été nécessaire qu'une pétition soit lancée et que des articles soient publiés dans la presse pour que M. FURET – présent dans la salle – soit reçu en mairie. Il regrette également qu'une rencontre n'ait pas été organisée entre Élogie-Siemp et M. FURET pour échanger au sujet de la dette de ce dernier, présent depuis 37 ans dans l'arrondissement.

Mme CORDEBARD interrompt la présentation de M. FORT en lui faisant noter qu'il a dépassé son temps de parole et en l'invitant à ne pas tenir des propos mensongers.

M. JOUSSELLIN remarque que M. FORT a un peu mélangé plusieurs situations dans sa présentation. Les locaux du musée de l'Éventail et du commerce de M. FURET appartiennent effectivement à des bailleurs sociaux, alors que ceux du quartier de Sainte-Marthe ont été rachetés par un promoteur immobilier. À propos de ce quartier, M. JOUSSELLIN rappelle que, depuis quatre ans, l'actuelle majorité du 10^e s'attache à trouver des solutions pour aider les artisans en obtenant, par exemple, un soutien de 5 millions d'euros ou en changeant les règles d'urbanisme pour ne plus permettre les meublés touristiques.

La majorité du 10^e soutient également l'activité de M. FURET, que M. JOUSSELLIN a rencontré en mairie le 24 mai. Cela n'empêche qu'un bailleur social a besoin des loyers de ses locaux commerciaux pour financer ses logements sociaux. La dette de M. FURET s'élève, à ce jour, à 36 000 euros, c'est-à-dire à plus de 15 mois de loyers impayés. À l'époque de la crise sanitaire, le bailleur lui avait apporté une aide en annulant deux mois de loyer et, en 2022, il lui avait proposé un échéancier. Élogie-Siemp est prête à réintégrer le commerce de M. FURET dans ses locaux si la dette est payée. Catherine MOREAU, directrice adjointe de cabinet, et M. JOUSSELLIN ont proposé par ailleurs à M. FURET de l'aider à résoudre ses problèmes. Le groupe communiste votera contre le vœu de M. FORT.

Mme JOUBERT est surprise par la prise de parole de M. FORT, qui appartient à un camp valorisant la réussite individuelle et le modèle économique libéral. Elle considère que son intervention est démagogique et regrette qu'elle se soit tenue en présence du locataire. La situation de M. FURET est très complexe et, pour cette raison, de nombreuses propositions d'aide lui ont été faites par Élogie-Siemp depuis 2011, année à laquelle remontent ses difficultés. La Ville est intervenue, elle aussi, pour faire en sorte que l'huissier permette à M. FURET de récupérer ses marchandises et pour organiser un rendez-vous avec un avocat. Le fait de sous-entendre que rien n'a été proposé est inexact et il ne faut pas jouer sur des inexactitudes pour dénoncer une situation qui implique une personne ayant donné beaucoup de son temps à une activité emblématique de l'arrondissement. Le groupe Paris en Commun votera contre le vœu de M. FORT.

Mme CORDEBARD dénonce l'instrumentalisation opérée par M. FORT au détriment d'une personne en grande détresse et s'en excuse auprès de M. FURET. La municipalité continuera à l'accompagner pour qu'il ne se retrouve pas dans une situation de faillite personnelle et à le conseiller par l'intermédiaire des services. Madame la Maire rappelle aux élu.e.s qu'ils sont tenus au respect d'autrui et invite M. FORT à éviter, à l'avenir, de lancer des accusations mensongères contre la Ville.

M. FORT demande s'il doit éviter aussi de défendre les artisans et les commerçants de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD le prie d'éteindre son micro et invite ensuite les élu.e.s à passer au vote en indiquant que Laurence PATRICE n'y participera pas en tant que présidente d'Élogie-Siemp.

Le vœu présenté par Bertil FORT, relatif à la sauvegarde de la plus vieille confiserie de Paris « Le Furet Tanrade », est rejeté à la majorité (1 vote pour : Bertil FORT, 1 NPPV : Laurence PATRICE).

Avant de clore la séance, **Mme CORDEBARD** réinvite les élu.e.s à se mobiliser pour proposer des présidents et des assesseurs en vue de la tenue des bureaux de vote du 30 juin et du 7 juillet. Elle les informe que la Mairie du 10^e arrondissement arborera, après les élections européennes, une nouvelle banderole, conformément à ce que le Conseil du 6 mai avait convenu. Madame la Maire rappelle également que le lendemain, à 19 heures, une exposition sera inaugurée dans les locaux de la mairie et annonce que le prochain Conseil d'arrondissement aura lieu le 17 septembre à 18h30.

La séance est levée à 21h25.

Signature	Signature
Mme Alexandra CORDEBARD Maire du 10 ^e arrondissement	Mme Léa VASA, conseillère de Paris Secrétaire de séance